RÉGLEMENT DE LA BOXE ARABE

F.I.B.A

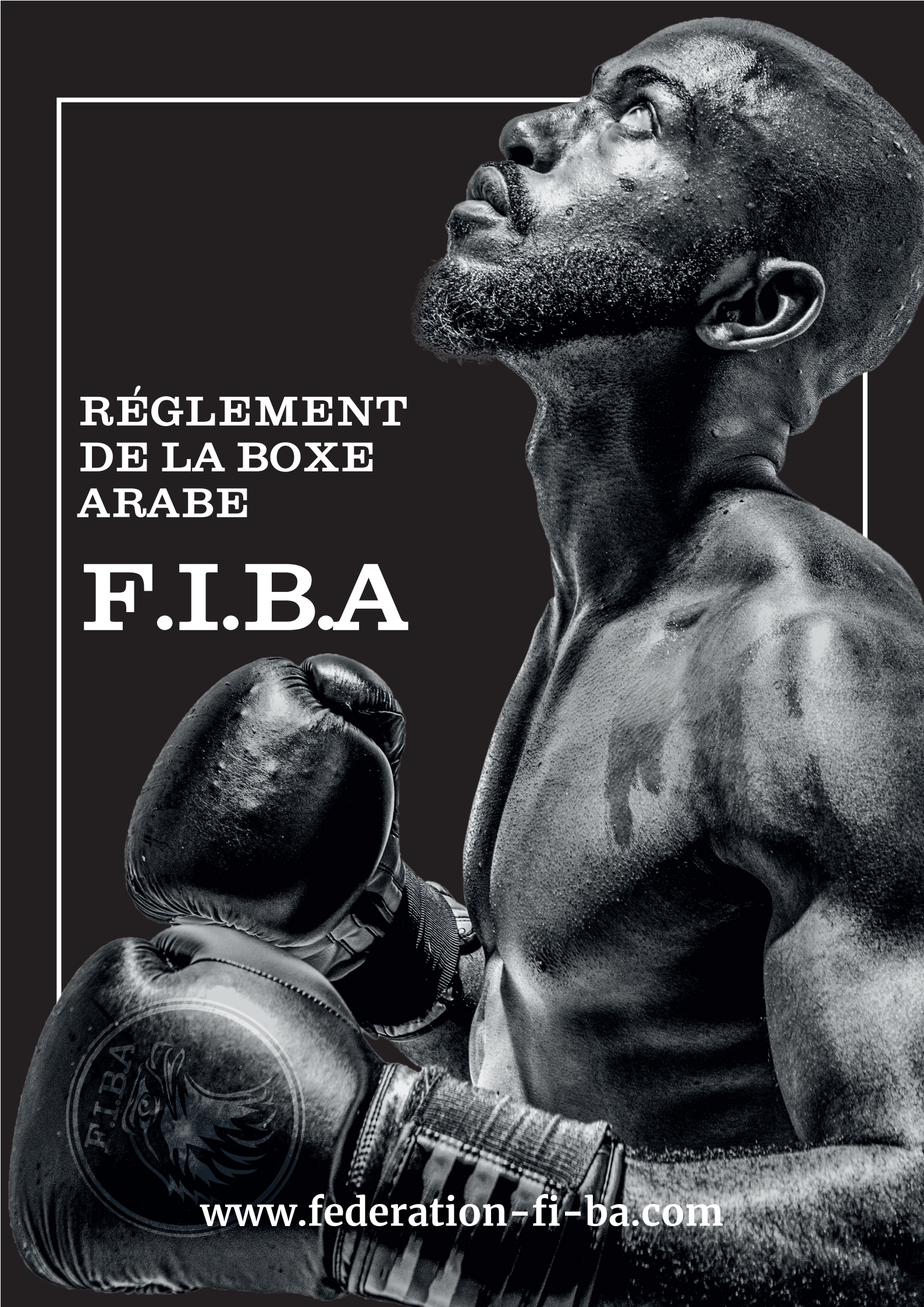

www.federation-fi-ba.com

SOMMAIRE GÉNÉRAL

REGLEMENT sportifs données générales 4
Fédération internationale de boxe arabe 4
Art. 1. OFFICIELS 5
Art. 1.8 Contrôle médical des juges et arbitres 9
Art. 2. LES JUGES 9
Art. 3. LE CHRONOMETREUR 9
Art. 4. AIRE DE COMPETITION (Ring) 10
Art. 5. TENUE ET EQUIPEMENT DES BOXEURS 11
Art. 6. ROUNDS 13
Art. 7. CATEGORIE DE POIDS ET AGES 14
Art. 8. PESEE 15
Art. 9. CODE DU SPORTIF /FAIR PLAY F.I.B.A 16
Art. 9. LEXIQUE –F.I.B.A 17
REGLEMENT sportifs données spécifiques 18
Fédération internationale de boxe arabe 18
Art.1: DEFINITION 19
Art.2.:LE SALUT 19
Art.3.: LES CIBLES AUTORISEES 20
Art.4. DECISIONS 22
Art.5. DÉLAIS ENTRE LES COMBATS 24
Art.7. CHANGEMENT DE DECISION 25
Art.8. ATTRIBUTION DES POINTS/SCORE 25
Art.9. CRITERES POINTS NEGATIFS 27
Art.11. PRODUITS INTERDITS 30
Le Gant Blanc 32
Le Gant Jaune 32
Le Gant Vert 32
Le Gant Bleu 32
Le Gant Noir 32
Le Gant de Bronze 32

Le Gant d'Argent 32

REGLEMENT SPORTIFS
DONNÉES GÉNÉRALES

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BOXE ARABE

ART. 1. OFFICIELS

ART. 1.1 ARBITRES ET JUGES

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de la F.I.B.A, chaque combat dans un ring doit être placé sous l'autorité d'un superviseur désigné par la F.I.B.A. Le superviseur est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales. Chaque combat est arbitré par un arbitre central. Le combat est noté par trois juges de la F.I.B.A. Les trois juges seront assis à l'écart des spectateurs et près du ring. Chacun des trois juges doit être assis au centre de chacun des trois côtés du ring. La mission de chronométreur est assurée par un stagiaire ou l'un des juges de table. Aucun arbitre ou juge ne peut officier sur un combat où l'un de ses boxeurs est engagé. Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un combat ou d'une série de combats, ne pourront à aucun moment du ou des combats, agir en tant qu'entraineur ou soigneur d'un boxeur ou d'une équipe de boxeurs participant à un combat, ou agir comme officiel au cours de la manifestation. Un arbitre officiera dans le ring. Il sera vêtu de la tenue fédérale officielle F.I.B.A en vigueur pour les juges et les arbitres (chaussures de sport noires, pantalon noir, chemise et nœud papillon).

ART. 1.2 ARBITRE

L'arbitre doit:

Vérifier les équipements de protection et la tenue des boxeurs.

S'assurer que les règles du fairplay soient rigoureusement appliquées -Superviser l'intégralité du combat.

À la fin d'un combat, rassembler et vérifier les feuilles d'attribution de points des trois juges.

Après vérification, il doit les remettre au superviseur du ring qui en vérifie la conformité et désigne le vainqueur. Il doit utiliser trois mots d'ordres :

- STOP lorsqu'il commande aux boxeurs d'arrêter le combat

- BREAK pour séparer une position corps à corps, après quoi chaque boxeur doit reculer

d'un pas avant de reprendre le combat sans attendre un commandement de l'arbitre.

- FIGHT lorsqu'il donne l'ordre de reprendre le combat

ART. 1.3 RÔLE/POUVOIR DES ARBITRES

L'arbitre a le pouvoir de :

- Arrêter un combat à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré

- Arrêter un combat à tout moment lorsqu'un boxeur a reçu un coup non autorisé ou s'il est blessé, ou s'il considère qu'un boxeur n'est plus en mesure de continuer.

- Arrêter un combat à tout moment s'il trouve que les boxeurs ont un comportement antisportif. Dans un tel cas, il peut disqualifier un boxeur ou les deux boxeurs.

Prévenir un boxeur ou arrêter le combat et donner un point négatif ou un avertissement à un boxeur pour une infraction (violation du règlement)

- Disqualifier un entraîneur ou un soigneur ayant transgressé les règles ou un boxeur si l'entraineur ou le soigneur refuse d'obéir à ses ordres.

- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un boxeur qui a commis une infraction -Dans le cas d'un KD, suspendre le décompte si un boxeur refuse délibérément de se retirer vers un coin neutre ou s'il est réticent à le faire.

- Un boxeur n'est pas autorisé à arrêter un combat en tournant volontairement le dos à son adversaire ni à se diriger vers son coin sans l'ordre de l'arbitre ou durant un décompte. Si tel est le cas, l'arbitre doit considérer cela comme un refus de continuer le combat, il compte le combattant et doit déclarer vainqueur son adversaire.

- Si un boxeur transgresse les règles, mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter le combat et donner un avertissement au boxeur. Avant l'avertissement, l'arbitre doit ordonner au boxeur d'arrêter le combat. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le boxeur comprenne bien la raison et cause de la pénalité. L'arbitre doit signaler de la main à chacun des juges qu'un avertissement spécifique a été donné et designer clairement le boxeur qui a été sanctionné. Après avoir

donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de boxer. Si un boxeur reçoit quatre avertissements officiels dans un même combat, il est disqualifié.

- Un arbitre peut mettre en garde un boxeur. Une mise en garde est un avertissement donné par un arbitre à un boxeur pour avoir transgressé une règle. Pour ce faire, il n'a pas besoin de stopper le combat et peut réprimander le boxeur durant le combat.

ART. 1.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Lors des combats, l'arbitre doit porter des gants en caoutchouc qu'il doit changer après chaque rencontre lors duquel il y a eu écoulement de sang.

ART. 1.5 SYSTÈME DE NOTATION DES COMBATS

- 10 points seront alloués au boxeur qui gagne le round et l'adversaire proportionnellement moins (respectivement 9-8-7) -10 points seront alloués aux deux boxeurs en cas d'égalité dans le round

- Le boxeur qui gagne le round avec une petite marge recevra 10 points et son adversaire 9 points.

- Le boxeur qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points et son adversaire respectivement 8 ou 7 points. -Le boxeur qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points et si son adversaire a été compté une fois durant le round celuici aura 8 points.

Le boxeur qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points, et si son adversaire a été compté deux fois durant le round celui-ci aura 7 points.

ART.1.6 DÉCISIONS

Les décisions seront prises comme suit :

VICTOIRE AUX POINTS

À la fin d'un combat, le boxeur qui a obtenu la victoire par décision de la majorité des juges est déclaré vainqueur (victoire à la majorité des juges). Si les deux boxeurs sont simultanément blessés ou KO et ne peuvent continuer le combat, les juges marqueront les points obtenus à ce stade par chacun des boxeurs et le boxeur avec le plus de points sera déclaré le vainqueur. Victoire par abandon Si un boxeur abandonne volontairement,

en raison d'une blessure ou toute autre raison, ou s'il ne reprend pas le combat après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

VICTOIRE PAR ARRÊT

Victoire après arrêt sur l'ordre de l'arbitre (TKO).

BLESSURE

Si un arbitre juge un boxeur inapte à continuer le combat, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, le combat sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Lorsque l'arbitre demande au médecin d'intervenir, ils seront les seuls officiels présents sur le ring. Aucun soigneur ne sera admis.

VICTOIRE PAR DISQUALIFICATION

Si un boxeur est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux boxeurs sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un boxeur disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

VICTOIRE PAR DÉFAUT

Lorsqu'un boxeur est présent sur le ring prêt à combattre et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par haut-parleur. Après deux minutes, le gong retentira et l'arbitre déclarera le premier boxeur vainqueur par défaut. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence ; il les récupèrera, appellera le boxeur au centre du ring lèvera son bras pour le déclarer vainqueur.

La règle des 3 knockdowns est valable. Cela veut dire que le combat sera arrêté lorsqu'un boxeur aura subi 3 knockdowns dans un même combat. L'arbitre déclare le

boxeur TKO après 3 knockdowns.

ART.1.7 CHANGEMENT DE DÉCISION

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées

à moins que :

- Erreurs découvertes lors du calcul des points

- Un des juges déclare avoir fait une erreur et à inversé les scores des boxeurs

- Il y a violation évidente des règles de la F.I.B.A Le superviseur du ring traitera

immédiatement les contestations et annoncera le résultat officiel.

ART. 1.8 CONTRÔLE MÉDICAL DES JUGES ET ARBITRES

Avant d'officier dans une compétition, placée sous l'égide de la F.I.B.A, régie par les règles mentionnées ci-dessus, l'officiel doit être licencié à la F.I.B.A et être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la fonction de juge/arbitre. Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes, mais il peut porter des lentilles de contact.

ART. 2. LES JUGES

Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux boxeurs et doit choisir le vainqueur en fonction de la règlementation. Durant le combat, il ne parlera pas au boxeur, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre. Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier l'arbitre d'un incident qu'il aurait manqué, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un soigneur, de cordes non tendues, etc.

Un juge marquera le nombre de points accordés à chaque boxeur sur sa feuille d'attribution de points. (10, 9, 8 ou 7 points), Il ne quittera pas sa place jusqu'à ce que la décision soit annoncée.

ART. 3. LE CHRONOMETREUR

Le rôle du chronométreur est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de repos.

- Il sera assis à la table officielle

- Dix secondes avant le début de chaque round, il fait libérer le ring, en donnant l'ordre suivant « soigneurs dehors »

- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round.

Il arrêtera le chronomètre au commandement « STOP » de l'arbitre

Si à la fin d'un round, un boxeur est au sol et que l'arbitre est en train de le compter, il fera retentir le gong à la fin des deux minutes, même si l'arbitre de centre n'a pas encore terminé son compte (L'arbitre de centre à l'obligation de compter au minimum jusqu'à 8 secondes). Les intervalles entre les rounds dureront une minute.

ART. 4. AIRE DE COMPETITION (RING)

L'équipement suivant est indispensable:

- Un ring de boxe de taille olympique (6mx6m entre cordes minimum) standard habillé d'une toile ordinaire (pas de tatamis sur le sol du ring)

- 4 cordes (3 cordes en cas de force majeure)

- Coussins dans tous les coins (1 rouge, 1 bleu, 2 blancs)

- Des sangles entre les cordes -Au minimum deux escaliers d'accès (au coin bleu et au coin rouge)

- Deux chaises par coin

- Aux coins neutres du ring, il doit y avoir un sac ou un seau accroché au coin pour les déchets.

- Des tables et des chaises pour les officiels

- Un gong ou une cloche

- Des chronomètres

- Des feuilles d'arbitrage F.I.B.A

- 2 entraineurs maximum dans le coin du boxeur. Le premier entraineur est titulaire au minimum du diplôme d'entraineur délivré par la F.I.B.A

- Les entraineurs déposent leur passeport/licence individuelle avec celui du boxeur à la table des officiels.

- Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas être dans le coin.

- Dans les coins du ring, les entraineurs sont obligatoirement habillés d'une tenue de sport (Survêtement) auront une serviette et une éponge pour s'occuper des boxeurs.

ART. 5. TENUE ET EQUIPEMENT DES BOXEURS

Les équipements de protection, en boxe arabe, sont :

Pour les professionnels : Equipements obligatoires : protège-dents, gants avec attache velcro ou à lacets autorisés, coquille La tenue est identique pour les combattants, torse nu et short pour les hommes, brassière et short (leggings sous le short autorisé) pour les femmes.

Pour les semi-professionnels: Equipements obligatoires : casque, protègedents, gants avec attache velcro ou à lacets autorisés, coquille La tenue est identique pour les combattants, torse nu et short pour les hommes, brassière et short (leggings sous le short autorisé) pour les femmes.

Pour les amateurs: Equipements obligatoires : casque, protège-dents, plastron, gants avec attache velcro, coquille et protège-tibias (type chaussette) La tenue est identique pour les combattants, torse nu et short pour les hommes, brassière et short (leggings sous le short autorisé) pour les femmes.

Pour les kids: Equipements obligatoires : casque, protège-dents, plastron, gants avec attache velcro, coquille et protège-tibias (type chaussette) La tenue est identique pour les combattants, torse nu et short pour les garçons, brassière et short (leggings sous le short autorisé) pour les filles.

Poids des gants de boxe

Les gants utilisés, pour les hommes et les femmes, sont des 10oz pour les moins de 81 kg et

12oz au-delà de 81 kg.

Bandages

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. L'utilisation des bandes est obligatoire. Les bandes en coton mesurent 250cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants. Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du boxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. Le bandage pro (bandage dur) est autorisé.

Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète ou uniquement pour la dentition du haut est autorisée. Le protège -dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. Il n'est pas permis d'utiliser un protègedents sur un appareil de correction dentaire (bagues, contentions) à moins qu'un certificat d'un dentiste ne l'autorise. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les disciplines et toutes les catégories d'âges.

Plastron

Le plastron est obligatoire pour les compétitrices femmes dans toutes les catégories. Le plastron est en matière plastique dur pouvant être recouvert d'un tissu coton et a pour objectif de protéger la poitrine des compétitrices. Il est porté sous la brassière.

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. La coquille est en matière plastique dur et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales. Les compétiteurs doivent porter la coquille sous leur pantalon ou sous le short.

Protège-tibias chaussette

Les protège-tibias « chaussette » sont en matière mousse souple. La protection doit recouvrir le tibia depuis le dessous du genou jusqu'au-dessus du pied. Le protègetibia incluant du métal, du bois, ou des éléments de plastique dur n'est pas autorisé.

ART. 6. ROUNDS

Les combats effectués lors des compétitions de « boxe arabe» ont des rounds différents en fonction des niveaux :

-Boxe Arabe professionnelle: 7 rounds de 2 minutes avec 1 minute de repos pour les hommes et les femmes

-Boxe Arabe semi-professionnelle: 5 rounds de 2 minutes avec 1 minute de repos pour les hommes et les femmes

-Boxe Arabe amateur: 3 rounds de 2 minutes avec 1 minute de repos pour les hommes et les femmes

-Boxe Arabe Kid: Pour les 6-12 ans 3x1' avec 45 secondes de récupération (KO interdit)

Pour les 12-18 ans, 3x1'30 avec 45 secondes de récupération (KO interdit)

Un entraineur (diplômé F.I.B.A) et un soigneur qui doit obéir aux règles suivantes peuvent assister chaque boxeur :

-Seuls l'entraineur et le soigneur peuvent monter sur le ring et un seul à la fois peut se trouver à l'intérieur de cordes.

-Aucun conseil, encouragement ni aucune aide ne peut être donné au boxeur pendant le round.

-Un entraineur peut abandonner un combat pour le compte de son boxeur, et peut également, si le boxeur est en grande difficulté, jeter l'éponge ou la serviette à l'intérieur du ring, sauf si l'arbitre est en cours de comptage.

-Pendant le combat, ni l'entraineur ni le soigneur ne peuvent se trouver sur la plateforme du ring. Ils doivent, avant chaque round, retirer les tabourets, serviettes, seaux, etc.

-Un entraineur ou un soigneur qui transgresse les règles peut recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre pour mauvaise conduite (exclusion de la zone du ring).

ART. 7. CATEGORIE DE POIDS ET AGES

Les catégories de poids adultes sont transversales à toutes les classes (amateur, semiprofessionnel et professionnel)

Assaut Kid	Combat	Combat
	Professionel	
Kid Masculin & féminin	Senior Féminine +18 ans à 40 ans inclus	Senior Masculin +18 ans à 40 ans inclus
-30 kg	-48 kg	-51kg
-35 kg	-54 kg	-54 kg
-40 kg	-57 kg	- 57 kg
-45 kg	-60 kg	-60 kg
-52 kg	-63 kg	-63 kg
-56 kg	-66 kg	-66 kg
-60 kg	-70 kg	-70 kg
-63 kg	-72 Kg	-72 kg
-67 kg	-75 kg	-75 kg
-67 kg	+78 kg	-78 kg
-70 kg		-80 kg
-75 kg		-85 kg
		-90 kg
		+100 kg

Les catégories sont dénomés de la manière suivante pour les seniors féminins :

- Poids mouche -48 kg

- Poids coq	-54 kg
- Poids Plume	-57 kg
- Poids super plume	-60 kg
- Poids léger	-63 kg
- Poids super léger	-66 kg
- Poids mi-moyen	-70 kg
- Poids moyen	-72 kg
- Poids super moyen	-75 kg
- Poids extra moyen	+78 kg

Les catégories sont dénomés de la manière suivante pour les seniors masculins :

- Poids mouche	-51 kg
- Poids coq	-54 kg
- Poids plumes	-57 kg
- Poids super plume	-60 kg
- Poids Léger	-63 kg
- Poids super léger	-66 kg
- Poids mi-moyen	-67 kg
- Poids mi moyen	-70 kg
- Poids moyen	-72 kg
- Poids super moyen	-75 kg
- Poids extra moyen	-78 kg
- Poids mi-lourd	-80 kg
- Poids lourds léger	-85 kg
- Poids lourd	-90 kg
- Poids super lourds	+100 kg

ART. 8. PESEE

Dans les compétitions relevant de la F.I.B.A, les règles suivantes doivent être respectées

-Les boxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la

compétition ou le jour même de la compétition.

-Chaque boxeur ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitive. Il est cependant autorisé, pour

un boxeur qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.

-Le poids est celui affiché par la balance lorsque le boxeur est déshabillé. Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques peuvent être utilisées. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie définie à la pesée.

-Tous les boxeurs doivent être en possession du passeport/licence et des documents médicaux.

ART. 9. CODE DU SPORTIF /FAIR PLAY F.I.B.A

1- Se conformé aux règles du jeuLe respect de la règle est une valeur fondamentale en démocratie notamment sportive, l'éthique prime le droit.

2- Respecter les décisions de l'arbitre

Respecter la règle est incontournable le respect de celui qui la fait respecter est une valeur immédiatement induite.

3- Respecter adversaires et partenaires

On ne peut se rencontrer à travers le sport que dans un respect mutuel. Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir il faut d'abord se respecter soit même.

4- Refuser toute forme de violence et de tricherie

Violences et tricherie en particulier le dopage est une atteinte grave aux valeurs du sport.

5- Etre maitre de sois en tout circonstance

La maitrise de soi est une valeur qui consiste à évite les excès qui transforme une valeur en contre-valeur.

6- Etre loyal dans le sport et dans la vie

La loyauté est la vertu entité de l'esprit justice pour donner une portée aux valeurs du sport ; chaque acteur doit les appliquées d'abord à lui-même.

7- Etre exemplaire généreux et tolérant

Etre sportif n'est pas une affirmation, mais un comportement exemplaire qui nécessite une générosité et tolérance.

ART. 9. LEXIQUE –F.I.B.A

Ce lexique a pour vocation de donner la sémantique précise des techniques utilisées en Boxe Arabe

-Les coups de poings : Lakma

-Les coups de genoux : Rokba

-Les coups de tibias : Kasba

-Les coups de pieds : Rakla

-Les projections : Tarha

Docteur SEDIRI HEDI

Ministre Délégué de la Jeunesse et des Sports

Président de la F.I.B.A

REGLEMENT SPORTIFS
DONNÉES SPÉCIFIQUES

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BOXE ARABE

ART.1: DEFINITION

La Boxe Arabe est un sport de combat de percussion de la F.I.B.A où l'intention des deux adversaires munis de gants et éventuellement de protections tibiales, est de porter des coups avec les poings, les pieds et genou doivent être portés avec vitesse et précision. Les coups sont autorisés à l'avant et sur le côté de la tête, l'avant et le coté du corps, sur les faces interne et externe de la cuisse, le balayage est également autorisé. C'est un sport percutant et efficace. La recherche de la mise hors combat de l'adversaire n'est pas une finalité. Dans les phases de corps à corps, il est permis de tenir son adversaire par les épaules avec les deux mains de manière à porter des coups de genou. Plusieurs coups de genoux sont autorisés par corps à corps. Il est également permis de déséquilibrer par balayage ou appui extérieur, son adversaire. La saisie de la jambe de l'adversaire est autorisée à condition de porter dans le même temps un coup de poings, de pieds ou de genoux. Le coup de pied direct sur l'avant de la cuisse est autorisé Le combat se déroule sur une surface délimitée (un ring ou tapis) et dans un temps délimité en fonction de la catégorie d'âge et du niveau du combattant.

ART.2.:LE SALUT

Avant chaque combat, dès qu'il monte sur le ring, le boxeur dit salem, salue le public et lève le bras droit pour saluer les officiels. Avant et après un combat, les combattants se toucheront les épaules ou les gants en signe de sportivité. Le salut aura lieu avant de commencer le premier round et après la décision.

ATR. 2.1 APRÈS LES RÉSULTATS

Après la décision :

- l'arbitre se met au milieu des deux combattants. Tend sa main en direction du vainqueur.

-Le vainqueur doit lever ses gants vers le haut, afin que l'on puisse voir sa victoire.

-Le perdant tend les gants vers l'avant en signe de revenge.

ART.3.: LES CIBLES AUTORISEES

Les parties du corps autorisées comme cible sont les suivantes : La tête -Les surfaces autorisées sont la face et les côtés de la tête

-Les techniques autorisées sont les poings, les pieds, les genoux.

-Le buste

-Les surfaces autorisées sont le buste et les flancs

-Les techniques autorisées sont les poings, les pieds, les genoux. -Membres inférieurs -Les surfaces autorisées sont l'intérieur et l'extérieur de la cuisse

-Les techniques autorisées sont les coups de pieds circulaire et frontal.

-Ils peuvent être portés avec le pied et le tibia sur la surface autorisée. Balayage/Déséquilibre

Les techniques de déséquilibre et de balayage sont autorisées de l'extérieur avec ou sans contrôle des mains de l'adversaire (au niveau des épaules) avec le plat du pied, avec appui ou crochetage.

ART.3.1 LES ZONES CIBLÉES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

Il est interdit de :

-Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, les articulations, l'aine et l'arrière de la tête ou de la nuque.

-Donner des coups de tête.

-Attaquer un adversaire qui est pris dans les cordes.

-Donner un coup de genou sur les jambes.

-Attaque de genou interdite sur la face avant de la cuisse.

-Saisir la tête ou la nuque de son adversaire.

-Saisir le bras de son adversaire.

-Soulever son adversaire.

-Fuir le combat, tourner le dos à son adversaire, tomber délibérément au sol, toutes les techniques en aveugle, la lutte et baisser la tête sous la taille de l'adversaire.

-Porter une technique à son adversaire qui se trouve au sol (dès qu'une main ou un genou touche le sol).

-Sortir du ring avant la fin du combat ou ordre de l'arbitre.

-Continuer après l'ordre STOP ou BREAK ou après le gong de la fin de la reprise.

-La violation des règles et des réglementations peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, points négatifs voire même la disqualification.

-De cracher ou laisser tomber son protège-dents délibérément, dans ce cas, l'arbitre central pourra l'avertir ou le compter comme pour un knockdown.

-La seconde fois, l'arbitre lui donnera un avertissement officiel.

Entraineurs et soigneurs, il est interdit de :

-Agresser verbalement ou physiquement un officiel à l'intérieur ou en dehors du ring.

-Contester les décisions des arbitres.

-Ce genre de comportement, peut entraîner les coaches à être convoqués devant la commission de discipline de la F.I.B.A ou de son représentant national.

ART.3.2 TECHNIQUES AUTORISÉES

Toutes les techniques doivent être utilisées avec puissance et atteindre les cibles autorisées. Toute technique, partiellement déviée ou bloquée ou sans puissance ne sera pas comptabilisée par les juges.

ART.3.2.1 TECHNIQUES DE POING

-Toutes techniques de poings portées avec le devant du gant (directs, crochets, uppercuts) -Backfist

- Spinning Backfist

ART.3.2.2 TECHNIQUES DE PIEDS ET GENOU

Pieds : Avant, latéral, circulaire, revers, croissant, retombant, (plante du pied uniquement), coup de pied sauté, coup de pied retourné.

Les frappes peuvent se faire avec le pied ou le tibia. Le genou peut être utilisé pour attaquer toutes les parties du corps et de la tête comme défini dans l'article 2 (zones de cibles

autorisées).

Les balayages et les déséquilibres, de l'extérieur vers l'intérieur, sont autorisés pour déséquilibrer ou faire tomber son adversaire. Ils sont portés par le plat du pied, un appui ou un crochetage.

ART.4. DECISIONS

Un combat peut se terminer soit dans les limites prévues, soit avant la limite. Les décisions seront prises comme suit :

ART.4.1 COMBAT AYANT ATTEINT LA

LIMITE 1. DÉCISION AUX POINTS

Le combattant qui remporte le combat à l'unanimité ou à la majorité des juges se voit accorder la victoire aux points.

2. MATCH NUL

En dehors des compétitions avec délivrance de titre de Champion (national, continental, mondial), la décision de match nul peut être rendue, si l'unanimité ou à la majorité des juges, accordent le match nul. En compétition avec délivrance de titre de Champion (national, continental, mondial), la décision de match nul ne peut pas être rendue, en cas d'égalité de points, les juges doivent appliquer les critères définis dans le règlement d'arbitrage, pour rendre leur décision et donner un vainqueur.

ART.4.2 AVANT LA LIMITE

Pour toutes les décisions avant la limite, le round d'arrêt doit être noté.Le combat cesse dès qu'intervient une des décisions suivantes :

1. KNOCK-OUT

-Si un combattant est « à terre » et ne peut reprendre le combat au compte de « 10 ».

-Si un combattant compté « 8 » (KD) retourne de nouveau à terre sans avoir été frappé,

l'arbitre poursuit le compte précédent : 9, 10, OUT.

2. ARRÊT DE L'ARBITRE

•Si, de l'avis de l'arbitre, un combattant est surclassé et risque une défaite trop sévère, l'arbitre arrête le combat, et son adversaire est déclaré vainqueur par arrêt de l'arbitre. •Si un combattant est blessé, l'arbitre peut, soit arrêter la rencontre, soit consulter le médecin avant de prendre cette décision. Dans ce cas, il se conforme à l'avis du médecin.

•Si les deux combattants sont blessés simultanément et la rencontre arrêtée, sans qu'il y ait faute de l'un des deux combattants, ou si la faute est partagée, la décision sera :

•décision aux points, en fonction des points obtenus avant l'arrêt, la reprise commencée étant

3. DISQUALIFICATION

-Si un combattant est disqualifié, son adversaire est déclaré vainqueur par disqualification.

-Si les deux combattants sont disqualifiés, il n'y a pas de vainqueur.

4. ABANDON

•Si un combattant abandonne volontairement le combat pendant la reprise ou ne reprend pas le combat, immédiatement après la minute de repos, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon.

•Si le coach d'un combattant jette l'éponge (la serviette), l'adversaire est déclaré vainqueur.

5. NO CONTEST

A la suite de circonstances indépendantes de la responsabilité des combattants ou du contrôle de l'arbitre, ce dernier peut être amené à arrêter définitivement la rencontre.

6. FORFAIT

En cas de forfait d'un combattant, son adversaire est déclaré vainqueur par forfait.

Le combattant présent doit être sur le ring prêt à combattre.

L'arbitre doit faire sonner le gong par le chronométreur,

7. ATTRIBUTION DES POINTS

A la fin de chaque reprise, les juges accordent une note à chacun des deux combattants. Le meilleur est crédité de la note maximale : 10 sur 10, L'attribution des points se fera en tenant compte :

- DES ATTAQUES: puissance, agressivité, précision, coups nets et réguliers Portés sur les parties autorisées du corps et du visage de l'adversaire ;

- DE LA DÉFENSE: esquives, parades, façon de rompre le combat.

1-Au combattant qui a montré les meilleurs styles, adresse, efficacité, ainsi que les mouvements les plus réussis en attaque et en défense. Si ces éléments ne départagent pas les deux combattants :

2-A celui qui a démontré le meilleur fair-play.

3-3-A celui qui a été le moins pénalisé.

ART.5. DÉLAI ENTRE LES COMBATS

Après tout combat ayant conduit à une décision aux points, chaque combattant, même vainqueur, avant d'effectuer un autre combat devra respecter un délai de :

-10 jours pleins pour les semi-professionnels et professionnels qui ont

combattu dans un combat prévu en 5x2 -7x2 -5 jours pleins pour les combattants amateurs, pour un combat prévu en 3x2.

ART.6. DÉLAIS DE REPOS

Le terme « repos » signifie l'interdiction de combattre en compétition. Tout combattant KO doit être examiné par le médecin de ring dans les secondes qui suivent l'arrêt du combat.Concernant la réglementation relative aux interruptions après KO, il convient de se référer au règlement médical de la F.I.B.A. Défaite sur blessure Un combattant blessé lors de son

dernier combat (même s'il a été vainqueur) ne peut reprendre la compétition que sur la présentation d'un certificat médical constatant de son aptitude à reprendre la compétition.

ART.7. CHANGEMENT DE DECISION

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins qu'il soit constaté par un officiel :

-Erreurs découvertes lors du calcul des points

-Un des juges déclare avoir fait une erreur et à inversé les scores des combattants

-Il y a violation évidente des règles de la F.I.B.A Le superviseur du ring ou tatami traitera immédiatement la contestation (réclamation formulée immédiatement) et annoncera le résultat officiel. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

ART.8. ATTRIBUTION DES POINTS/SCORE

Dans l'attribution des points, les règles suivantes doivent être respectées : Un point doit être attribué lorsqu'une technique autorisée est délivrée selon les critères suivants

: Bonne technique. Précision. Avec puissance et vitesse. Attitude respectueuse et sportive.

ART.8.1 CONCERNANT LES COUPS

Durant chaque round, les juges marqueront les résultats respectifs pour chaque combattant, selon le nombre de coups que chacun a donné. Pour être pris en compte par les juges, la technique de poing, de pied ou de genou ne doit être ni bloquée ni stoppée. Le nombre des touches enregistrées dans un combat sera comptabilisé à la fin de chaque round et additionnéà la fin du combat. Les coups assénés par un combattant ne seront pas pris en compte :

-S'ils sont contraires à la réglementation

-S'ils atteignent les bras (dans la garde) ou sont déviés et bloqués.

-S'ils sont sans puissance.

ART.8.2 CONCERNANT LES VIOLATIONS DU RÈGLEMENT

Si l'arbitre donne un avertissement à un des combattants, les juges doivent le noter, en l'inscrivant dans la colonne des fautes sur la feuille de score, mais cela ne veut pas dire un point négatif direct pour le combattant. Lorsqu'un arbitre décide de donner un avertissement officiel ou un point négatif à un combattant, l'arbitre l'annonce individuellement à chaque juge en effectuant la gestuelle règlementaire. A cet instant, le juge mettra un « -1 » dans la colonne appropriée à côté des points que recevra le combattant fautif. Cette sanction devra être effective à la fin du round.

ART.8.3–ATTRIBUTION DES POINTS

Toutes les techniques autorisées (coup de poings, de genou, de pieds et balayages) doivent clairement atteindre une cible autorisée avec vitesse, précision, équilibre et puissance. Alors le juge attribuera des points à chacun des combattants. Le résultat sera reporté sur les feuilles de jugement. Les scores seront additionnés et le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points de la part de chaque juge à l'issue de la rencontre. Si l'arbitre inflige un avertissement, il l'indiquera la sanction individuellement à chaque juge, qui le notifiera sur son bulletin.

Si l'arbitre inflige un point négatif (-1) il indiquera la sanction individuellement à chaque juge, qui le notifiera sur son bulletin. A la fin d'un combat, le juge additionnera les points attribués et annoncera le nom du combattant qui aura obtenu le plus grand nombre depoints. Le juge doit encercler le nom du combattant.

ART.8.3.1 EN CAS D'ÉGALITÉ

En dehors des compétitions avec délivrance de titre de Champion (national, continental, mondial), la décision de match nul peut être rendue, si l'unanimité ou à la majorité des juges, accordent le match nul. En compétition avec délivrance de titre de Champion (national, continental, mondial), la décision de match nul ne peut pas être rendue, en cas d'égalité de points, les juges doivent appliquer les critères définis dans le règlement

d'arbitrage, pour rendre leur décision et donner un vainqueur. Les juges doivent prendre en considération les remarques des feuilles de scores F.I.B.A dans l'ordre, à savoir :

-Meilleur dans le dernier round (plus de touches) -Moins de sanction

-Le plus actif

-Le plus de coups de pieds

-Meilleure défense

-Meilleur style et meilleures techniques

ART.8.3.2 PÉNALITÉS

Les avertissements seront reconduits sur tous les rounds du combat:1ère violation :

Avertissement Officiel 2ème violation : Avertissement officiel –attribution point de pénalité

-1 3ème violation : Attribution point de pénalité.

-1 4ème violation : Disqualification Lorsqu'un combattant crache ou laisse tomber son protège-dents délibérément, dans ce cas, l'arbitre central pourra l'avertir ou le compter comme pour un knockdown. La seconde fois, l'arbitre lui donnera un avertissement officiel.

ART.9. CRITERES POINTS NEGATIFS

-Styles de combat inadapté (out-class),

-S’accrocher de façon répétée,

-Baisser la tête constamment et continuellement, tourner le dos,

-Aucune ou peu de techniques de jambes, -Violation sérieuse des règles,

ART.9.1 VIOLATIONS DU RÈGLEMENT

Un combattant qui n’obéit pas aux ordres de l’arbitre, qui ne respecte pas la règlementation, affiche une attitude antisportive, peut recevoir une remarque, un avertissement ou être disqualifié par un arbitre (avec ou sans avertissement officiel selon la gravité de la faute).

Seuls quatre avertissements officiels peuvent être donnés à un combattant durant tout un combat.

Le 4ème avertissement officiel entrainera automatiquement la disqualification (la procédure commence par un avertissement officiel, un avertissement officiel entraînant un point négatif, un troisième avertissement entraînant un second point négatif, un quatrième avertissement entraînant la disqualification du combattant).

ART.9.2.LES ACTIONS SUIVANTES SONT CONSIDÉRÉES COMME FAUTES

-Coup de poing sous la ceinture, crocheter, faire trébucher, frapper avec les coudes.

- Frapper avec la tête, les épaules, l’avant-bras et les coudes, étrangler son adversaire, écraser son visage avec son bras ou son coude, pousser la tête de l’adversaire à l’extérieur des cordes.

-Frapper avec les gants ouverts, avec l’intérieur du gant, ou avec le poignet.

-Frapper le dos de l’adversaire, particulièrement sur la nuque, la tête et les reins.

-Attaquer en se tenant aux cordes ou en les utilisant de manière inappropriée.

- S’allonger, lutter ou ne pas combattre du tout.

-Attaquer un adversaire qui est au sol ou en train de se relever.

-S’accrocher à son adversaire.

-Attraper ou maintenir le bras de l’adversaire ou mettre son bras sous le bras de l’adversaire.

-Soudainement baisser la tête sous la ceinture de l’adversaire.

-User de moyens artificiels pour une défense passive ou se laisser tomber

intentionnellement, de façon à éviter la frappe. -Avoir un comportement antisportif.

-Refuser de reculer après l’ordre BREAK.

-Essayer d’asséner un coup à l’adversaire immédiatement après l’ordre BREAK et avant de reculer.

-Agresser physiquement ou verbalement un arbitre.

-Cracher son protège dent. Si un arbitre pense qu’une faute a été commise et qu’il ne l’a pas

vu, il doit consulter ses juges.

Art.10. DECOMPTE DE L’ARBITRE

Un combattant est considéré « au sol » si suite à un coup, une partie de son corps autre

que ses pieds touche le sol Après un coup violent, si le combattant n’est ni tombé, ni dans

les cordes mais qu’il est à demi-conscient et qu’il n’est pas en mesure de poursuivre le

combat, l’arbitre doit immédiatement le compter. Lorsqu’un combattant est au sol, son

adversaire doit immédiatement se rendre dans le coin neutre, désigné par l’arbitre. Si

l’adversaire ne se rend pas dans le coin neutre après en avoir reçu l’ordre

de l'arbitre, ce

dernier interrompra le compte jusqu'à ce que le combattant ait rejoint le coin neutre. Le

compte reprendra là où il aura été interrompu. Lorsqu'un combattant est au sol, l'arbitre

comptera de 1 à 10 avec une seconde d'intervalle entre chaque chiffre, et indiquera chaque seconde avec ses doigts de manière à ce que le combattant qui est tombé sache combien de secondes ont été comptées. L'arbitre devra compter jusqu'à 8 même si le combattant est prêt à continuer le combat avant. Si le combattant ne lève pas les gants à 8, l'arbitre continuera décompter jusqu'à 10, le round sera terminé et le KO déclaré. L'arbitre continuera son décompte même si le chronométreur annonce la fin du round. Si le combattant est compté 8, reprend le combat et retombe au sol sans avoir été touché, l'arbitre reprendra le compte à partir de 8. Si les deux combattants tombent en même temps, le compte continuera tant que l'un d'entre eux reste au sol. S'ils restent tous les deux au sol après un compte de 10 secondes, le combat sera arrêté et la décision sera rendue, tenant compte des points attribués avant le KO.

NOTA : Un décompte de l'arbitre n'entraîne pas de Point Négatif au Combattant compté.

L'arbitre dira au superviseur d'inscrire KO ou RSC ou RSC-H sur leurs feuilles de score, lorsque le combat aura été stoppé suite à KO cérébral, comme le prévoir le règlement médical de la F.I.B.A.

Le superviseur du ring devra inscrire la même chose sur le passeport sportif du combattant. Ceci étant le résultat officiel du combat ne pouvant être modifié.Avant de reprendre la compétition après une interdiction de combattre, comme décrit ci-dessus, le combattant devra être déclaré apte à reprendre la compétition pour un médecin conformément à la règlementation médicale fédérale en vigueur

ART.11. PRODUITS INTERDITS

Tous produits dopant, tous stupéfiants ou substances chimiques ingérés par un combattant, qui ne font pas partie d'un traitement médical sont

interdits (se référer à la liste de l'Agence Mondiale contre le Dopage –AMA). Tous combattants ou coaches qui ne respecteraient pasce règlement pourraient être disqualifiés ou suspendus par la F.I.B.A ou son représentant

national. Tout combattant qui refuse de se soumettre à un examen médical ou test de dopage après un combat permettant de vérifier qu'il n'a pas violé cette règle, peut être disqualifié ou suspendu. Il en sera de même dans le cas où un coach encourage un tel refus.

ART.12. APTITUDE MEDICALE

Un combattant sera autorisé à combattre dans une compétition fédérale seulement après avoir été déclaré apte par un médecin conformément au règlement médical édicté par la F.I.B.A.

Un combattant ne sera pas autorisé à prendre part à un combat s'il a un pansement sur une plaie, une coupure, une blessure, une lacération, ou une blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris sur le nez et les oreilles.

ART.12.1. AIDE MÉDICALE

Un médecin doit être présent tout au long de la compétition et ne doit pas quitter sa place avant la fin du dernier combat ou avant d'avoir vu les combattants qui y ont pris part. La présence de secouriste est obligatoire pour toutes les compétitions sous l'égide de la F.I.B.A, sauf en cas de dispositions particulières.

ART.13. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.Seul le comité exécutif de la F.I.B.A peut modifier le présent règlement.

Docteur SEDIRI HEDI

Ministre Délégué de la Jeunesse et des Sports

Président de la F.I.B.A

Le niveau technique des pratiquant de boxe arabe et la progression qui en découle doivent être symbolisés dans le parcours individuel des pratiquants et reconnus par les institutions.

Le gant de couleur signifie la maîtrise des différentes techniques en boxe arabe. Au-delà de l'aspect technique, la boxe arabe étant une discipline d'opposition, l'adaptation de la technique en situation de combat ou d'assaut démontre des qualités supérieures de la part du combattant qui doivent être mises en exergue lors des passages de grade.

C'est tout l'intérêt de ce référentiel des grades, des gants jaunes aux gants d'or, qui précise les modalités de passage et les conditions d'attribution de chaque grade afin que les différents pratiquants, entraineurs, membres du jury puissent préparer les candidats dans des conditions optimales.

De par ce qu'il représente le passage de grade requiert le même investissement personnel que tout autre examen que nous sommes susceptibles d'affronter un jour ou l'autre.

De plus, la progression technique induite par ce document se révèle être un véritable outil pédagogique et d'évaluation des compétences individuelles.

Les grades sont enregistrés dans la base de données F.I.B.A ainsi que sur le passeport/licence et sont validés par le directeur technique et/ou le président de la F.I.B.A.

Chaque pratiquant de boxe arabe doit obligatoirement faire apparaître son grade technique, symbolisé par un écusson avec une paire de gants de boxe de couleurs, au niveau de sa tenue de compétition.

Epreuves des examens techniques

Les passages de grades sont des examens dits « techniques ».

Les épreuves doivent vérifier la maîtrise des pratiquants dans les tous domaines de la boxe arabe.

Modalités organisationnelles

L'obtention des gants de couleurs est effective si tous les modules sont validés. Si le candidat échoue sur un module, il doit repasser la totalité de l'examen, mais il est dispensé des droits d'inscription. Les droits d'inscription

doivent être acquittés à chaque passage de grade :

- Gant blanc à Jaune : au niveau des fédérations continentales et nationales

- Gant vert à noir : par un représentant de la F.I.B.A

- Gant de bronze à Or : en stage international organisé par la F.I.B.A

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX POUR LES EXAMENS TECHNIQUES ET TECHNICO-TACTIQUES

a) EC de démontrer les fondamentales techniques

- Gant Blanc : Etre Capable de démontrer les parades, les techniques rectilignes et deconnaitre le lexique spécifique

- Gant Jaune : Etre Capable de démontrer les esquives, les techniques circulaires et deconnaître le lexique spécifique

b) EC de maîtriser les fondamentaux technico-tactiques

- Gant Vert : Etre Capable de diversifier son Organisation Défensive (OD) et de connaître la réglementation

- Gant Bleu : Etre Capable de diversifier son Organisation Offensive (OO) et de connaître

la réglementation

- Gant Noir : Etre Capable d'adapter son action technique en fonction de la situation

c)EC de maîtriser des situations techniques et technico-tactiques complexes en opposition

- Gant de Bronze : Etre Capable de démontrer un niveau de perfectionnement technique et technico-tactique dans la discipline

- Gant d'Argent : Etre Capable de démontrer un niveau de performance technique et technico tactique dans la discipline

- Gant d'Or : Etre Capable de démontrer un niveau d'expertise technique

dans la discipline.

LE GANT BLANC

DÉFINITION

C'est un grade technique ou le licencié doit démontrer les différents types de parades et les techniques rectilignes. Il doit, par ailleurs, connaitre le lexique spécifique des techniques qu'il doit démontrer.

L'examen est organisé, au niveau des fédérations nationales ou continentales.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

-Avoir 8 ans révolus.

-Etre titulaire d'une année de passeport/licence.

F.I.B.A PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1: DÉMONSTRATION TECHNIQUES DÉFENSIVES

B attaque sur une technique de son choix et A effectué une parade

-Epreuve 1 : Etre Capable (EC) de démontrer des parades sur attaques rectilignes et/ou circulaires en poings (1x2')*

-Epreuve 2 : EC de démontrer des parades sur attaques rectilignes et/ou circulaires en pieds (1x2')*

MODULE 2: DÉMONSTRATION TECHNIQUES OFFENSIVES TRAVAIL EN

coopération –A effectue des enchaînements pendant 2'* et B remise.

-Epreuve 3 : EC de démontrer des enchaînements poings/pieds rectilignes (1x2')*

-Epreuve 4 : EC de démontrer des enchainements pieds/poings rectilignes (1x2')* Module

3: Démonstration du niveau technico-tactique Situation d'opposition en Boxe Arabe

(assaut technique)

-Epreuve 5 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

- Epreuve 6 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 7 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

Module 4: Connaissance du lexique.

-Epreuve 8: EC de définir des techniques utilisées (Lexique) * la durée de la

démonstration est de 1x1' pour les 8-12 ans et 1x1'30 pour les 13-18 ans

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir le Gant Blanc, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque module,

il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

LE GANT JAUNE

DÉFINITION

C'est un grade technique où le licencié doit démontrer les différents types d'esquives et les techniques circulaires. Il doit, par ailleurs, connaitre le lexique spécifique des techniques

qu'il doit démontrer. L'examen est organisé, au niveau des fédérations nationales ou continentales.

CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

-Etre licencié à la F.I.B.A

-Etre titulaire du Gant Blanc depuis au moins 6 mois

PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1 : DÉMONSTRATION TECHNIQUES DÉFENSIVES TRAVAIL EN COOPÉRATION:

B attaque sur une technique de son choix et effectue une parade

Epreuve 1 : EC de démontrer des esquives sur attaques rectilignes et circulaires en poings (1x2')*

-Epreuve 2 : EC de démontrer des esquives sur attaques rectilignes et circulaires en pieds (1x2')*

MODULE 2 : DÉMONSTRATION TECHNIQUES OFFENSIVES TRAVAIL EN COOPÉRATION :

A effectue des enchaînements pendant 2'* et B remise.

-Epreuve 3: EC de démontrer des enchaînements poings/pieds circulaires (1x2')*

-Epreuve 4 : EC de démontrer des enchaînements pieds/poings circulaires (1x2')*

MODULE 3 : DÉMONSTRATION DU NIVEAU TECHNICO

-tactique Situation d'opposition en Boxe Arabe (assaut technique)

-Epreuve 5 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')* -

Epreuve 6 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')* -

Epreuve 7 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

MODULE 4: CONNAISSANCE DU LEXIQUE ET DE L'HISTORIQUE DE LA BOXE ARABE

-Epreuve 8 : EC de définir des techniques utilisées et de connaître l'historique de la Boxe arabe (15') * la durée de la démonstration est de 1x1' pour les 8-12 ans et 1x1'30 pour les 13-18 ans

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir le Gant Jaune, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

LE GANT VERT

DÉFINITION

C'est un grade technique où le licencié doit démontrer sa capacité à diversifier son organisation défensive dans la discipline. Il doit, par ailleurs, connaitre la règlementation de la discipline en matière de compétition.

Le gant vert est un pré-requis pour s'inscrire en compétition. L'examen est organisé, au niveau continental, par un référent technique de la F.I.B.A.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

-Etre licencié à la F.I.B.A -Etre titulaire du Gant Jaune depuis au moins 6 mois

PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1: MAÎTRISE DES OUTILS SPÉCIFIQUES

-Epreuve 1 : EC de réaliser un travail de corde à sauter (1x2')*

-Epreuve 2 : EC de réaliser un « shadow » à dominante OD (1x2')*

-Epreuve 3 : EC de réaliser un travail au sac (1x2') *

MODULE 2: DIVERSITÉ DE L'ORGANISATION DÉFENSIVE (OD) TRAVAIL

EN COOPÉRATION

-Epreuve 4 : Etre Capable (EC) de diversifier son OD sur une attaque en poings (1x2')*

-Epreuve 5 : Etre Capable (EC) de diversifier son OD sur une attaque en pieds (1x2')*

-Epreuve 6 : Etre Capable (EC) de diversifier son OD sur une attaque en poings/pieds -

(1x2')*

-Epreuve 7 : Etre Capable (EC) de diversifier son OD sur une attaque en pieds/poings -

(1x2')*

MODULE 3: DÉMONSTRATION DU NIVEAU TECHNICO-TACTIQUE SITUATION D'OPPOSITION EN BOXE ARABE (ASSAUT TECHNIQUE)

-Epreuve 8 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 9 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 10 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

MODULE 4:CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT SPORTIF DE LA BOXE ARABE

-Epreuve 11 : EC de répondre au QCM de 15 questions * la durée de la démonstration est de 1x1'30 pour les 13-18 ans

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir le Gant Vert, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

LE GANT BLEU

DEFINITION

C'est un grade technique où le licencié doit démontrer sa capacité à diversifier son organisation offensive dans la discipline. Il doit, par ailleurs, connaitre la règlementation de la discipline en matière de compétition. L'examen est organisé, au niveau continental, par un référent technique de la F.I.B.A.

CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

Etre licencié à la F.I.B.A

-Etre titulaire du Gant Vert depuis au moins 12 mois

PROGRAMME D'EXAMEN L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1: MAÎTRISE DES OUTILS SPÉCIFIQUES

-Epreuve 1 : EC de réaliser un travail de corde à sauter (1x2')*

-Epreuve 2 : EC de réaliser un « shadow » à dominante OO (1x2')*

-Epreuve 3 : EC de réaliser un travail au sac (1x2')*

MODULE 2: DIVERSITÉ DE L'ORGANISATION OFFENSIVE (OO) TRAVAIL EN COOPÉRATION

-Epreuve 4 : Etre Capable (EC) de diversifier son OO avec des attaques en poings/pieds et défendre sur une attaque en poings (1x2')*

-Epreuve 5 : Etre Capable (EC) de diversifier son OO avec des attaques en pieds/poings et

défendre sur une attaque en pieds (1x2')*

-Epreuve 6 : Etre Capable (EC) de diversifier son OO avec des attaques en poings/pieds/poings et défendre sur une attaque en poings/pieds (1x2')* -

Epreuve 7 : Etre Capable (EC) de diversifier son OO avec des attaques en pieds/poings/pieds et défendre sur une attaque en pieds/poings (1x2')*

MODULE3 : DÉMONSTRATION DU NIVEAU TECHNICO-TACTIQUE EN SITUATION D'OPPOSITION EN BOXE ARABE (ASSAUT TECHNIQUE)

-Epreuve 8 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 9 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 10 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

MODULE 4 : CONNAISSANCE LE RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LA BOXE ARABE

-Epreuve 11 : EC de répondre au QCM de 15 questions * la durée de la démonstration est de 1x1'30 pour les 13-18 ans

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir le Gant Bleu, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

LE GANT NOIR

DEFINITION

C'est un grade technique où le licencié doit être capable d'adapter son action technique

et/ou technico-tactique en fonction des situations proposées par son «adversaire/partenaire » dans la discipline. Il doit, par ailleurs, maitriser toute la règlementation de la discipline ainsi que le lexique spécifique. L'examen est organisé, au niveau continental, par un référent technique de la F.I.B.A. CONDITIONS PREALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des prérequis suivants :

-Avoir 16 ans révolus et être licencié à la F.I.B.A

-Etre titulaire du Gant Bleu depuis au moins 18 mois

PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1 : MAÎTRISE DES OUTILS SPÉCIFIQUES

-Epreuve 1 : EC de réaliser un travail de corde à sauter (1x2')*

-Epreuve 2 : EC de réaliser un « shadow» (1x2')*

-Epreuve 3 : EC de réaliser un travail au sac (1x2') *

MODULE 2 : EC D'ADAPTER SON ACTION.

Travail en coopération

-Epreuve 4 : Etre Capable (EC) de diversifier son OD sur une attaque en poings/pieds (NPET +T) (1x2')*

-Epreuve 5 : Etre Capable (EC) de diversifier son OD sur une attaque en pieds/poings (NPET +T) (1x2')*

- Epreuve 6 : Etre Capable (EC) de diversifier son OO avec des attaques en poings/pieds/poings et défendre sur une attaque en poings/pieds (1x2')*

-Epreuve 7 : Etre Capable (EC) de diversifier son OO avec des attaques en pieds/poings/pieds et défendre sur une attaque en pieds/poings (1x2')*

-Epreuve 8 : Etre Capable (EC) de réaliser des enchainements techniques tirés au sort auprès des membres du jury.

MODULE 3: DÉMONSTRATION DU NIVEAU TECHNICO-TACTIQUE EN SITUATION D'OPPOSITION EN BOXE ARABE (ASSAUT TECHNIQUE)

-Epreuve 9 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 10 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

-Epreuve 11 : EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')*

MODULE 4: MAÎTRISE DU LEXIQUE, DU RÈGLEMENT SPORTIF ET DE L'HISTORIQUE DE LA BOXE ARABE

-Epreuve 12: EC de répondre au QCM de 15 questions * la durée de la démonstration est de 1x1'30 pour les 16-18 ans

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour obtenir le Gant Noir, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

LE GANT DE BRONZE

DÉFINITION

C'est un grade technique qui démontre une capacité de maîtrise technique en boxe arabe. L'examen est organisé, au niveau de la F.I.B.A, par le responsable des de la F.I.B.A.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

-Avoir 18 ans révolus,

-Etre titulaire du Gant Noir depuis au moins 18 mois.

-Etre licencié FFSCDA.

PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1 : MAÎTRISE DES OUTILS SPÉCIFIQUES

-Epreuve 1 : EC de réaliser un travail de corde à sauter (1x2')

-Epreuve 2 : EC de réaliser un « shadow » (1x2')

-Epreuve 3 : EC de réaliser un travail au sac (1x2')

MODULE 2: DÉMONSTRATION TECHNIQUE-TRAVAIL EN « MIROIR »

-Epreuve 4 : EC de démontrer des enchainements poings/pieds (1x2')

-Epreuve 5 : EC de démontrer des enchainements pieds/poings (1x2')

-Epreuve 6: EC de démontrer des enchainements libres (1x2')

-Epreuve 7: EC de démontrer des enchainements techniques tirés au sort auprès des

membres du jury

MODULE 3: DÉMONSTRATION DU NIVEAU TECHNICO-TACTIQUE SITUATION D'OPPOSITION EN BOXE ARABE (ASSAUT TECHNIQUE)

-Epreuve 8: EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')

-Epreuve 9: EC de réaliser un round en assaut technique (1x2')

-Epreuve 10: EC de réaliser un round en assaut technique (1x2') Module 4:

Démonstration des connaissances spécifiques

-Epreuve 11: EC de démontrer, à l'oral, de sa maîtrise de la réglementation fédérale de la discipline (10')

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour obtenir les Gants de Bronze, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque

module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

BONIFICATIONS ET DEROGATIONS

Les champions continentaux (pro et semi-pro) de boxe arabe valident de droit le module 3du présent programme d'examen sur présentation du diplôme attestant du titre détenu dans la discipline.

LE GANT D'ARGENT

DÉFINITION

C'est le premier grade qui justifie de la performance technique en Boxe Arabe du candidat.L'examen est organisé, au niveau de la F.I.B.A, par le responsable des de la F.I.B.A.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

-Etre licencié à la FFSCDA -Etre titulaire des Gants de Bronze depuis au moins 4 ans.

-Etre âgé d'au moins 25 ans.

PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 4 modules.

MODULE 1: « ANALYSE DE L'ORGANISATION DÉFENSIVE –OD » TECHNIQUES COMPLEXES-

-Epreuve 1 : EC de diversifier ses ripostes sur la même attaque en poing/ pied (1x3')

-Epreuve 2 : EC de diversifier ses ripostes sur la même attaque en pied/ poings (1x3')

-Epreuve 3: EC de diversifier ses ripostes sur la même attaque libre (2 coups minimum) (1x3')

MODULE 2: DÉMONSTRATION TECHNIQUE-TRAVAIL EN COOPÉRATION

-Epreuve 4: EC de maîtriser le travail en « inversé » (1x3')

-Epreuve 5: EC de réaliser des enchainements libres (1x2')

-Epreuve 6: EC de démontrer des enchainements techniques tirés au sort auprès des

membres du jury

MODULE 3: DÉMONSTRATION DU NIVEAU TECHNICO-TACTIQUE EN SITUATION D'OPPOSITION EN BOXE ARABE

-Epreuve 7 : EC de réaliser un round à thème en utilisant des enchainements poings/pieds/poings (1x2')

-Epreuve 8 : EC de réaliser un round à thème en utilisant des enchainements

pieds/poings/pieds (1x2')

-Epreuve 9 : EC de réaliser un round de Boxe arabe (1x2')

MODULE 4 : DÉMONSTRATION DES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES (15')

-Epreuve 10 : EC de répondre, à l'oral, sur la réglementation fédérale et des grades

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour obtenir le Gant d'Argent, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque

module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

QUALIFICATION

Le titulaire du Gant d'Argent peut postuler pour intégrer la commission des grades de la F.I.B.A DEROGATIONS Les champions du monde F.I.B.A valident de droit le module 3 du présent programme d'examen Les Gants d'Or.

DÉFINITION

C'est un niveau d'expertise dans la pratique de la Boxe Arabe. L'examen est organisé, au niveau de la F.I.B.A, par le responsable des de la F.I.B.A.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour être retenu candidat, il faut disposer des pré-requis suivants :

-Etre licencié A la F.I.B.A

-Etre titulaire des Gants d'Argent depuis au moins 5

ans -Etre âgé d'au moins 35 ans.

PROGRAMME D'EXAMEN

L'examen se décompose en 3 modules.

MODULE 1: « ANALYSE DE L'ORGANISATION DÉFENSIVE –OD » TECHNIQUES COMPLEXES.

-Epreuve1 : EC de réaliser sur une attaque en poings : une riposte en poing/pied/poing (1 x5')

-Epreuve 2 : EC de réaliser sur attaque en pieds : une riposte en pied/poing/pied (1x5')

-Epreuve 3 : EC de réaliser sur attaque libre : une riposte libre sur 3 coups (1x5')

MODULE 2: EXPERTISE TECHNIQUE

-Travail en coopération

-Epreuve 4 : EC de démontrer son expertise technique en réalisant des enchainements libres (1x4')

MODULE 3: COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

-Epreuve 5 : Le candidat doit joindre, 21 jours avant le passage de grade, à la direction

technique de la F.I.B.A un rapport d'expertise technique sur la boxe arabe de 30 pages maximum qu'il soutiendra oralement (20' à 30' maxi) avec l'aide d'un support multimédia (PowerPoint ou vidéo) suivi d'un entretien avec les membres du jury d'une durée maximale de 30 minutes.

CONDITIONS D'OBTENTION

Pour réussir le Gant d'Or, il faut obtenir les quatre modules. Pour réussir chaque module, il faut que le jury valide les critères de réussite de chaque épreuve.

LES SESSIONS D'EXAMEN, ORGANISATION

Pour être membre du jury, il faut obligatoirement être titulaire du Gant de Bronze et convoqué par le président de la session d'examen. Pour être membre du Jury sur les examens de Gant de Bronze, il faut être titulaire du Gant d'Argent et convoqué par le président de la session d'examen. Pour être membre du Jury sur les examens de Gant d'Argent et Gant d'Or, il faut être titulaire du Gant d'Or et convoqué par le président de la session

d'examen.

CONFIDENTIALITÉ

Les examens se déroulent à huis clos, c'est-à-dire non ouverts au public et aux familles des candidats. Seuls peuvent y assister, à distance non gênante et sans intervenir, les entraîneurs diplômés

PROCEDURE D'APPEL

En cas de contentieux de la part d'un candidat à l'issue de la proclamation des résultats, ce dernier doit transmettre sa requête, sur papier libre, à l'attention du Directeur Technique de la F.I.B.A.

Docteur SEDIRI HEDI

Ministre Délégué de la Jeunesse et des Sports

Président de la F.I.B.A

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BOXE ARABE

UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN

www.federation-fi-ba.com